



Procédure

GESTION DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

A destination de : Personnels d'accueil

Emetteur : Direction des Services à la Population

Date : 20/01/2026

Entrée en vigueur : Immédiate

Cette procédure a pour objectif d'harmoniser l'accueil et le traitement des demandes d'inscription scolaire, et de garantir l'égalité de traitement et d'assurer la transmission des informations aux services concernés.

1) PUBLIC CONCERNÉ :

- Enfants domiciliés sur la commune
- Enfants entrant en petite section de maternelle
- Nouveaux arrivants sur la commune
- Demande de changement d'école.

Les enfants qui sont actuellement en Grande Section dans les écoles de Vic le Comte n'ont pas à se réinscrire s'ils poursuivent leur CP dans les écoles élémentaires de Vic le Comte.

2) PERIODE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont ouvertes du 9 février au 13 mai 2026. Bien évidemment, comme chaque année des dossiers arriveront en dehors de ces périodes mais il est important d'inciter les familles à le faire dans la période d'inscription, car cela peut avoir un impact sur les ouvertures et fermetures de classes.

3) L'INSCRIPTION

- **Etape 1 : Identifier la demande**
 - Age de l'enfant
 - Commune de résidence (si ce n'est pas Vic le Comte, c'est une dérogation sauf pour Pignols et Yronde et Buron, qui fonctionnent comme une inscription scolaire de la commune).
 - L'école demandée
 - Le motif de la demande (première inscription, déménagement, changement...)
- **Etape 2 : Pièces à fournir**
 - Livret de famille (ou acte de naissance)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Pièce d'identité du responsable légal
 - Carnet de santé de l'enfant (copie page vaccination)
 - Certificat de radiation (si l'enfant était déjà scolarisé)

Commune de Vic le Comte

Place de l'hôtel de Ville – CS 10028 – 63270 VIC LE COMTE

☎ 04 73 69 02 12 - @ inscriptions.scolaires@mairie-vic-le-comte.fr

Procédure

- En cas de garde alternée, demander le jugement de divorce ou l'accord écrit des 2 parents.
- **Etape 3 : Enregistrement des inscriptions**
 - Transmettre tous les dossiers à Julie qui :
 - Enregistrera tous les dossiers
 - Enverra les inscriptions aux directeurs d'école ainsi que les documents remis.
 - Enregistrera les dossiers dans le commun pour le service périscolaire
- **Etape 4 : Réponse à la famille**
 - Envoi du certificat d'inscription par Julie
 - Transmission d'information sur les démarches suivantes :
 - Prise de contact avec l'école
 - Inscription périscolaire

A savoir :

La commune de Vic le Comte ne dispose pas de carte scolaire
Les enfants de Yronde et Buron suivent leur PS et MS à Vic le Comte puis repartent à Yronde dans l'école du village.

Les enfants de Pignols poursuivent leur scolarité à Vic le Comte, un accord a été mis en place avec Vic le Comte.

Stéphanie VIEILLE
Responsable des Affaires Scolaires

